

Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière - Année 2001

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz, d'Aglans et des collines, le programme des travaux à exécuter en 2001 a été établi par le service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- soit aux entreprises privées pour un montant estimé à 160 000 F HT soit 24 391,84 €

- soit à la Régie Municipale pour environ 4 000 heures de travail.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 2001

- autoriser M. le Maire à :

* procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,

* signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits aux budgets 2000 et 2001 des forêts communales.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.